

Colbert et le code noir : Tin va-t-il accuser Tidiane Diakité de racisme ?

écrit par Yves Logeay | 19 septembre 2017

Louis-Georges TIN a récidivé sur [Colbert avec](#) une pétition appelant à changer le nom de certains collèges portant son nom (signée entre autres, oh déception, par Roselmack. Par Thuram et Rokhaya Diallo*, ça s'est moins surprenant...). On s'imagine les brûlures d'estomac qu'il aurait, en sortant de son autisme identitaire et en prêtant l'oreille à ce que dit du Code Noir un écrivain intelligent et objectif comme Tidiane Diakité, auteur franco-malien:

“Pour nous, c'est quelque chose d'abominable **mais pour les contemporains de Louis XIV, c'est UNE AVANCEE CONSIDERABLE.** Pourquoi ? Parce ça règle le rapport entre les maîtres et les esclaves ; avant le Code Noir, il n'y avait aucune règle, c'était pire. Un maître pouvait mettre à mort son esclave sans autre forme de procès... du temps de Colbert, c'était une avancée considérable, du temps de Louis XIV, c'était une avancée considérable. Si on doit le juger, il faut essayer de le juger dans la perspective de l'époque.” (*L'Essonne en Auteurs* – Emmanuel Couly reçoit Tidiane Diakité: *Louis XIV et l'Afrique noire*).

Inutile de préciser que Tin et ses militants auraient du mal à faire à T. Diakité le coup du “racisme” et du “colonialisme”.

* “Racaille Diablo” comme osent dire de vilains persifflleurs sur Internet...

Note de Christine Tasin

Lire ci-dessous la juste analyse de Karim Ouchikh, Président du Siel (qui en a fait une pétition ce qui ne sert à rien et qu'il faut éviter de signer, mais c'est autre chose, lire notamment [notre article sur Avaaz](#))

Non à la mise au pilori de Colbert !

Depuis plusieurs jours, Jean-Baptiste Colbert est la cible d'une campagne de dénigrement sans précédent, savamment orchestrée par diverses personnalités et par certaines associations communautaristes, au premier rang desquelles le "Conseil représentatif des associations noires de France" (CRAN) : animés par des arrière-pensées idéologiques délirantes, ces redresseurs de torts estiment pouvoir réduire cette grande figure de notre histoire aux responsabilités, réelles par ailleurs, qui furent les siennes dans la promulgation du Code noir, cet ensemble normatif de sinistre mémoire qui réglementait au XVIIème siècle le statut juridique des esclaves dans les Antilles françaises.

Prenant appui, par un effet d'aubaine, sur les controverses récentes survenues aux Etats-Unis au sujet de la postérité du général sudiste Robert Edward Lee, nos activistes de la mémoire réclament ni plus ni moins la disparition de l'espace public des symboles qui célèbrent Colbert, singulièrement en débaptisant, comme par hasard, les noms des établissements scolaires portant le nom du célèbre ministre de Louis XIV.

En agissant de la sorte, nos apprentis sorciers s'égareront doublement. Ils sont d'abord coupables d'anachronisme, ce grave péché de l'esprit qui interdit de juger moralement du passé à partir du présent ou d'apprécier un écart de conduite commis jadis au regard de nos catégories de pensée contemporaines. Ils ouvrent ensuite la porte à une réécriture généralisée de notre histoire, hautement dangereuse pour la stabilité de notre inconscient collectif, qui risquerait demain de conduire notre pays à effacer partout, entre autres figures illustres de notre histoire, les noms de Voltaire, Napoléon ou de Jules Ferry, coupables d'écrits antisémites pour le premier, de rétablissement de l'esclavage dans les colonies pour le deuxième et de "suprémacisme" des "races supérieures vis-à-vis des races inférieures" pour le troisième...

L'histoire de France est un héritage indivis qui doit être pris en l'état, sans que

nul ne puisse retrancher ou rajouter quelque réalité du passé que ce soit. Affirmer que Colbert fut l'un de nos grands hommes d'Etat, à l'origine notamment d'un interventionnisme salubre des pouvoirs publics dans l'économie de l'époque, n'implique nullement de dédouaner le Contrôleur général des finances du Roi-Soleil de sa part d'ombre dans le développement de ce drame abominable que fut l'esclavage.

Sauf à vouloir ouvrir les plaies du passé, à attiser des polémiques inutiles ou à entretenir de mauvais clivages au sein de la société française, il nous appartient d'éclairer l'histoire plutôt que de la réécrire, autant par honnêteté intellectuelle que par volonté de pacifier le débat public. Déjouant le piège idéologique de la repentance, notre communauté nationale ne peut donc que refuser, fermement et définitivement, la disparition du nom de Jean-Baptiste Colbert de l'espace public.

“L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé” disait Marc Bloch. Dans le sillage du grand médiéviste, pourquoi ne pas mentionner, par des inscriptions et des modes d'information appropriés, les responsabilités objectives qui furent celles de Colbert dans l'expansion de l'esclavage dans les colonies du royaume de France, sans exagérer la portée de celles-ci, ni omettre de rappeler que l'esclavage fut, – avant, pendant et après le Grand Siècle, – une pratique effroyable malheureusement courante ailleurs dans le monde. La pédagogie plutôt que la censure pour garantir la concorde civile en somme...

Gardien de l'unité du pays, le Président de la République ne peut se dérober à ses responsabilités nationales en s'abstenant de prendre position sur cette affaire qui engage une certaine vision du Bien commun. J'appelle donc solennellement Emmanuel Macron à siffler la fin de la récréation en garantissant le respect intangible de la figure historique de Jean-Baptiste Colbert.